

Olivier Baltus
Rue au Thier 78
4870 TROOZ

Trooz, le 5 janvier 2016

Jacques GOBERT, Président
Louise-Marie BATAILLE, Secrétaire générale
Union des Villes et Communes de Wallonie
rue de l'Etoile, 14
5000 NAMUR

Monsieur le Président,

Madame la Secrétaire générale,

J'ai pris récemment connaissance via la lettre d'information électronique n°185 du 9 décembre 2015 de la position de l'UVCW au sujet des imprimés publicitaires gratuits.

Dans un court article, l'Union explique qu'elle est contre le mécanisme d'opting in (oui pub), arguant de son impact sur le montant de la taxe "toutes-boîtes" prélevée par les communes auprès des distributeurs d'imprimés.

En tant que Conseiller communal de l'opposition d'une commune de 8.000 habitants, je tiens à vous faire part de ma désapprobation quant à cette position communiquée au Ministre Di Antonio dans le cadre de la consultation en août dernier sur l'avant-projet de décret modificatif en matière d'environnement. Je ne manquerai d'ailleurs pas d'en informer directement et en détails le Ministre.

Vous n'êtes évidemment pas sans savoir que les taxes n'ont pas seulement pour but de prélever les moyens nécessaires à l'accomplissement des missions qui incombent aux communes, mais aussi d'influer sur les comportements des citoyens et des divers acteurs de la société en vue de limiter certaines nuisances et faciliter l'avènement d'un développement et d'une société plus durables. La neutralité budgétaire envers les pouvoirs locaux des mesures adoptées par le Gouvernement doit aussi être appréciée à la lumière des objectifs d'intérêt général poursuivis.

Les recettes de la taxe communale « toutes-boîtes » servent notamment à ramasser les imprimés non désirés par de nombreux citoyens qui jonchent parfois le sol et aussi à informer et sensibiliser les habitants de la nécessité de réduire la quantité de tous les déchets que nous produisons, et ensuite de collecter ces déchets en vue de leur recyclage. Si les coûts de ces actions pouvaient être réduits suite à une distribution plus ciblée des imprimés publicitaires gratuits, toutes les communes seraient certainement heureuses de se passer d'une partie de cette recette.

Pourquoi ne pas revoir les taux de taxation de manière telle que la recette des communes ne soit affectée qu' « en proportion » de la réduction du nombre d'imprimés distribués, où permettre aux communes qui le souhaitent d'augmenter ces taux au-delà du plafond actuellement autorisé afin de conserver une plus grande part de cette recette, tout en évitant ainsi aux distributeurs d'imprimer et

de distribuer des publications non désirées et donc inutiles, leur permettant aussi de faire des économies ?

Je considère que la position sans nuance de l'Union est obtuse et caricaturale, à l'opposé de la "force de proposition constructive" qu'elle se prétend être ! « Pas en mon nom » est certainement la phrase qui résume le mieux mon sentiment quant à cette position.

Il me semble aussi nécessaire de préciser, au niveau des propos bienveillants à l'égard de l'environnement exposés par l'UVCW dans sa synthèse, que le principe de prévention que vous mentionnez s'accorde très mal avec votre affirmation fautive selon laquelle "il ne s'agit pas d'un flux problématique au niveau de la collecte et du recyclage". Les nombreux emballages plastiques et certains inserts publicitaires plastifiés compliquent sérieusement les procédés de recyclage du papier et réduisent son efficacité.

Quant à l'assertion selon laquelle « la gestion du papier est fréquemment bénéficiaire, en fonction des prix du marché, ce qui a pour effet non seulement d'en neutraliser les coûts de gestion pour les citoyens, mais également de diminuer le coût-vérité global", elle est tout simplement éhontée, avec ou sans le mot « fréquemment ».

La distribution des publicités et publications non sollicitées génère un énorme gaspillage de papier et constitue une nuisance que les pouvoirs publics doivent combattre. Dans le cas présent, votre action dessert les communes et nuit à l'intérêt général.

On a souvent la désagréable impression que nous ne pouvons pas grand-chose face aux difficultés de tous ordres que rencontre notre société, notamment dans le domaine de l'environnement dès lors que son état dépend des activités économiques dont on sait qu'il n'est pas toujours facile de les faire évoluer. Dans ce domaine, comme dans bien d'autres, j'encourage votre association à travailler à rendre aux pouvoirs publics les moyens et la légitimité de leurs actions, plutôt que de les affaiblir en les cantonnant à un rôle d'observateur.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, Madame la Secrétaire générale, mes meilleures salutations.

Olivier Baltus